

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL CONSULTATIF D'INSTITUT
30 MAI 2022
14h-17H
(PRESENTIEL ET DISTANCIEL)

Table des matières

Membres avec voix délibératives	1
Membres avec voix consultatives	1
1. Informations de la Direction	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21/03/2022	4
3. Politique générale	4
• Fermeture d'été du site de Digne	4
• Projets financés Plan Pluriannuel d'Investissement Formation	4
• Départs retraite 2022	5
• Partenariats : bilan des conventions	5
4. Formation	6
• Résultats de l'OVE	6
• Enseignements Hors Maquettes 2022-2023	7
• Modifications des M3C (Modalités de contrôle des connaissances et des compétences	8
• Formation des fonctionnaires-stagiaires : DIU « Professeurs et CPE stagiaires-entrée dans le métier »	8
• Journées d'accueil	12
5. Recherche et innovation	14
• Classement dossiers campagne accueil enseignants chercheurs invités 2023	14
• Bilan annuel des mobilités des étudiants et des enseignants	15
6. Questions diverses	16
Annexes	17

Présents

Membres avec voix délibérative

Présent.e.s : Mesdames et Messieurs Hélène ARMAND ; Isabelle ARTIGUES ; Laurence BALY ; Isabelle BEURROIES ; Catherine BLAYA ; Patrice BONNET ; Alain BRUNIAS ; Bernard CHIROL ; Jean-Yves DALVERNY ; Nicolas FLAVIER ; Patrice LAISNEY ; Jean-Louis LEYDET ; Isabelle MAGNI ; Valérie MAILHES ; Georges MERLE ; Nathalie MIKAILOFF ; Noémie OLYMPIO ; Graham RANGER ; Pascal TERRIEN ; Julie VEYRINQUE ; Rachid ZAROUF.

Représenté.e.s : Mesdames et Messieurs Isabelle ARTIGUES par Jean-Yves DALVERNY ; Véronique AUGÉ par Bernard CHIROL ; Marie-Laure BARBIER par Nathalie MIKAILOFF ; Jeanne CADIEUX par Isabelle MAGNI ; Jérémy CASTERA par Patrice BONNET ; Jean-Charles CHABANNE par Pascal TERRIEN ; Fatima CHNANE-DAVIN par Rachid ZAROUF ; Marion TELLIER par Patrice LAISNEY ; Olivier VORS par Laurence BALY.

Excusé.e.s : Mesdames et Messieurs Didier BARD ; Maeva CHALLIEZ-SANCHEZ ; Frédéric COLLART ; Daniel IMBERT ; Colin MCDONNELL ; Valérie MUNIER.

Membres avec voix consultative

Présent.e.s : Mesdames et Messieurs Pascale BRANDT-POMARES ; Martine CONIO ; Alice DELSERIEYS PEDREGOSA ; Laurence ESPINASSY ; Jean-François GARCIA ; Suzanne GUILHEM représentée par Lucette AGOSTINI ; Nicolas MASCRET ; Marie-Emmanuelle PEREIRA ; Martine QUESSADA ; Nathalie RICHIT ; Maïlys SILVY ; Jessyca TRETOLA ; Vincent VALERY représenté par Christiane MISSIMILY.

Excusé.e.s : Mesdames et Messieurs Catherine ALBARIC-DELPECH ; Valérie BARANES ; Anne DEMEESTER ; Claire ENEA-DRAPEAU ; Sandrine ESCHENAUER ; Anne GOMBERT ; Delphine JOSEPH ; Lionel MARIN ; Serge MAZEAU ; Magali ROBAGLIA ; Vincent STANEK ; Anaïs TREMEGE, Lionel VALLUY-ANDRE.

1. Informations de la Direction

Valérie Munier est excusée, Pascale BRANDT-POMARES préside la séance et précise que les points d'informations de la Direction seront vus dans l'ordre du jour.

Nicolas FAVIER : Pose une question sur le recrutement des contractuels alternants.

Pascale BRANDT-POMARES : Un travail avec le secrétaire général et le DRH de l'Académie sur le recrutement des contractuels alternants a eu lieu.

Patrice BONNET : La campagne de recrutement d'alternants est lancée comme prévu. Les candidatures des étudiants se sont faites via une plateforme ouverte par le rectorat jusqu'au 29 mai. Nous ferons un bilan dans les prochains jours afin de débiter les entretiens le 7 juin, jusqu'au 24 juin. Nous avons travaillé sur une campagne en lien avec le rectorat et la DRH pour pouvoir recruter les alternants avant le 24 août.

Georges MERLE : Les listes risquent d'évoluer. Certaines disciplines n'apparaissent pas sur le site et nous ne savons pas encore si d'autres postes vont être mis en candidatures. Les inspecteurs se sont rapprochés des responsables de parcours de l'Inspé et ont défini des créneaux pour faire passer les entretiens de recrutement aux candidats qui le souhaitent. Chaque inspecteur, en accord avec le responsable de parcours de l'Inspé, a fait remonter à la DRH du rectorat les dates et lieux des entretiens afin que le rectorat puisse émettre les convocations destinées aux étudiants candidats.

Pascale BRANDT-POMARES : L'Inspé et le Rectorat seraient favorables à ce qu'il y ait plus de candidats selon la volonté de l'Académie.

Georges MERLE : Il y aurait 115 postes pour le second degré et nous attendons toujours la liste par discipline qui nous fait cruellement défaut.

Julie VEYRINQUE et Nicolas FLAVIER : demandent les chiffres.

Patrice BONNET : Pour le 1^{er} degré, 266 postes au niveau de l'académie avec une répartition par département : 180 pour le 13, 70 ou 80 pour le 84, 12 pour le 04 et 3 pour le 05. Une campagne de communication a été faite auprès des étudiants via 2 webinaires (1 pour le 1^{er} degré, 1 pour le 2nd degré) le 18 mai, ainsi qu'une page dédiée sur le site du rectorat, relayée par l'Inspé.

Pascale BRANDT-POMARES : Je souligne le travail collaboratif entre le rectorat et l'Inspé pour cette campagne. L'année d'expérimentation a permis la réalisation d'un webinaire pour le 1^{er} degré qui avait fait défaut l'an dernier et d'avoir des listes complémentaires si le nombre de contractuels venaient à augmenter pour pouvoir faire remonter ces contractuels en liste principale. Il y a un vrai travail entre responsables de formation, pédagogiques et de parcours et les inspecteurs de la discipline concernée.

Georges MERLE : Le rectorat a demandé aux inspecteurs de désigner des professeurs qui seront tuteurs de ces alternants. Il y a d'un côté le recrutement qui est en cours et de l'autre le tutorat qui est en train de s'organiser. Je pilote un groupe de travail qui va permettre de définir côté rectorat les missions qui vont incomber à chaque inspecteur selon la typologie du stagiaire qui sera tutoré.

Pascale BRANDT-POMARES : Le tutorat se diversifie du fait des différents types de stages. Depuis le début des formations en master, les stages sont de plus en plus progressifs dans la prise en main de la classe. Ce n'est pas la même chose de tutorer un stagiaire SOPA, un contractuel ou un fonctionnaire-stagiaire.

Georges MERLE : En l'absence de précisions du Ministère sur les attentes de chaque tuteur en fonction des typologies de stages, nous prenons les devants en organisant un groupe de travail avec les inspecteurs pour savoir ce qui peut être demandé aux tuteurs, selon qu'il s'agira du tutorat d'un stagiaire ou d'un fonctionnaire-stagiaire à mi-temps.

Pascale BRANDT-POMARES : Une audition par l'inspection générale nous a fait remonter que les étudiants stagiaires étaient en difficulté car il y a un manque de lisibilité et d'intelligibilité de la formation. A nous d'explicitier et de communiquer, avec notre connaissance de la réforme.

Julie VEYRINQUE : Avons-nous une idée de la répartition des stages sur l'année ?

Georges MERLE : En ce qui nous concerne, il n'y a pas de changements majeurs par rapport à ce qui a été mis en place l'an dernier. Nous avons décidé de reconduire les mêmes processus.

Pascale BRANDT-POMARES : Tout cela paraîtra dans un bulletin académique qui est en cours de rédaction.

Jean-Yves DALVERNY : Exprime une inquiétude quant au souhait du rectorat et de l'Inspé d'avoir plus de contractuels dans l'académie. Les M1 sont souvent motivés pour l'alternance, mais sans connaître l'étendue des tâches à laquelle ils seront confrontés en M2. Lorsque l'on appuie cette demande de recrutement, nous le faisons avec discernement, on anticipe sur la complexité de la tâche pour les formateurs et pour les alternants.

Pascale BRANDT-POMARES : Absolument. Pour répondre sans polémiquer, un master de préparation aux concours ou une alternance c'est une formation de niveau bac +5 qui nécessite que les masters dans d'autres professions ciblées fonctionnent de la même manière. Le recrutement par concours implique la nécessité pour les candidats qui passent par le master de mieux réussir ce concours. Lu dans la presse : à Versailles et à Créteil on recrute à l'ANPE en 30 minutes. Il faut avoir conscience de la situation dans laquelle nous sommes. Les étudiants qui ne seront pas contractuels auront la même durée de stage à réaliser. Ce stage sera moins impactant sur le plan symbolique puisqu'ils ne seront pas en responsabilité d'une classe. La formation en alternance est réfléchie pour que la prise en main en début d'année soit allégée. Nous travaillons avec le Rectorat pour que la préparation de rentrée des M2 pour les contractuels se fasse dès la fin du M1 et que les responsables de formation puissent recommander de faire un stage aux étudiants pour lesquels ce serait le plus profitable. Il est difficile de maintenir une forme d'équité car certains étudiants ont besoin de prendre un travail alimentaire alors que d'autres ont le choix entre prendre un travail ou faire un stage. L'Inspé aspire à l'égalité pour tous ses étudiants, c'est pourquoi nous souhaitons que les stages deviennent obligatoires ; l'idéal serait que tous les étudiants soient contractuels car la formation se fait en alternance.

Nicolas FAVIER : Au syndicat nous avons des remontées de certaines académies où le processus de candidature est plus avancé et qui faisait état de candidatures très faibles. Syndicalement nous sommes favorables au statut de contractuel mais cela peut poser des problèmes car les écarts sont parfois importants entre ce qui a été anticipé par le Rectorat et par l'Inspé. Les contractuels sont comptabilisés comme « moyen d'enseignement », donc s'ils ne sont pas là, il va manquer des enseignants. Comment pouvons-nous nous préparer à la rentrée ?

Pascale BRANDT-POMARES : Nous n'allons pas parler à la place du Rectorat. Les chiffres et les postes arrivent au niveau national. S'il manque des enseignants dans les classes, des contractuels non alternants seront recrutés.

Nicolas FAVIER : J'en suis bien conscient. La crise du recrutement dépasse probablement le dispositif d'alternance.

Pascale BRANDT-POMARES : Il faut penser les choses dans la formation. En plus de cette dichotomie entre les étudiants, on sort d'une hétérogénéité en séparant les fonctionnaires-stagiaires des masters MEEF. Il serait très dommageable que des contractuels soient recrutés au sein des 1ères années de MEEF sous prétexte qu'ils attestent de certaines compétences, comparé à d'autres contractuels non master MEEF qui n'ont jamais été préparés et qui seraient pris sur des temps pleins.

Georges MERLE : Dans notre académie, les candidatures sont plus nombreuses que le nombre de postes.

Pascale BRANDT-POMARES : Il serait souhaitable de donner plus de satisfaction aux étudiants.

Nicolas FAVIER : C'est bon signe du point de vue de l'attractivité dans notre région comparée à certaines zones qui rencontrent des problèmes de recrutement.

Pascale BRANDT-POMARES : Cela peut signifier, de manière positive, que les étudiants de M1 sont très bien encadrés et que les formateurs et les enseignants de l'Inspé sont dans cette perspective de formation professionnelle universitaire qui rassure les étudiants quant au suivi de ce stage en alternance. Néanmoins, les informations données au grand public ne reflètent pas totalement la réalité car même s'il y a un problème d'attractivité du

métier, cette année est une année particulièrement problématique puisque les candidats au concours de cette année sont ceux qui l'année dernière n'ont pas réussi le concours. Il n'y a pas le vivier que nous aurons dès l'année prochaine et que nous avons eu l'année dernière. C'est une année de creux, en tous cas pour les étudiants du master MEEF. Mais sur le plan de la presse cette information est très peu relayée et nous pouvons même être surpris qu'en interne cette considération ne soit pas prise en compte.

Georges MERLE : Il y a une erreur de terminologie sur laquelle la presse grand public rebondit allègrement. Les étudiants alternants (étudiants à l'Inspé, alternants au Rectorat) sont confondus avec les contractuels qui viennent du master MEEF de l'Inspé. Cela vient du fait que les étudiants alternants sont considérés comme « contractuels » car il leur fallait un statut administratif. Mais il ne faut pas confondre le statut administratif d'un contractuel « classique », tout âges confondus et toutes modalités confondues avec un statut de contractuel administratif qui vient du master MEEF de l'Inspé. C'est là que la différenciation ne se fait pas dans les articles de presse ou dans la qualification du grand public.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2022

Le projet de PV de la séance du 21 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

3. Politique générale

• Fermeture d'été du site de Digne

Martine QUESSADA : Pour rappel les sites aixois, marseillais et avignonnais fermeront leurs portes le 22 juillet au soir et réouvriront le 22 août au matin. Le site de Digne a sollicité l'autorisation de fermer le 13 juillet au soir (fermeture de tous les sites pour le pont du 14 juillet). Sachant que cela pourrait permettre d'absorber les longues périodes de congés de certains personnels (surtout logistiques qui ont un nombre de congés assez conséquents) et de ne pas mobiliser du personnel sur un site qui se trouve en fin d'activité à partir de début juillet. Nos voisins sur le site de Digne, à savoir CANOPE, le campus connecté et la BU prendront également leurs congés à compter du 13 juillet.

La fermeture du site de Digne le 13 juillet au soir est adoptée à l'unanimité.

• Projets financés Plan pluriannuel d'Investissement Formation

Martine QUESSADA : Une enveloppe supplémentaire de crédits a été obtenue cette année dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement de l'Université particulièrement orienté Formation. Ce plan a été voté en CA et s'élève à 1 million d'euros pour l'année 2022 ; l'Inspé récupère 66 668€ pour 2022 essentiellement (bien que l'on puisse légèrement dépasser le cadre de l'année budgétaire exceptionnellement). Ces fonds ont vocation à améliorer les espaces pédagogiques et visent donc la rénovation éventuellement des salles de TD, des amphithéâtres, l'équipement de salles en matériels de visio, mobiliers et matériels informatiques. Ils peuvent servir aussi à la création de nouveaux espaces pédagogiques, au renouvellement du matériel pour les travaux dirigés et la création de tiers lieux. Ces dépenses ont vocation à alimenter uniquement de l'investissement, utilisable sur l'année 2022. Au travers de notre Commission Financière nous avons recueilli un certain nombre de projets dont certains peuvent être éligibles à ce type de dépenses. 2 sites sont concernés : Aix et Avignon. Marseille ayant été récemment rénové, les besoins sont moindres. Digne a pu bénéficier de notre dotation 2022 pour pallier à ses besoins. Les projets sélectionnés et validés par la Direction sont détaillés dans le tableau en annexe (cf. annexe 1). Le montant de ces investissements ne couvre pas la totalité de la dotation, même si les devis réceptionnés à date peuvent évoluer ; nous avons donc une petite marge d'environ 11KE. Ce montant fera certainement l'objet d'appels complémentaires de budgets ou viendra peut-être combler les hausses de certains tarifs. Le pôle numérique va établir un bilan de l'état de nos salles pour faire remonter les besoins les plus importants sur certains sites.

Jessyca TRETOLAT : Une peinture ardoise sur les murs entrerait-elle dans le cadre de cette dotation ?

Martine QUESSADA : Non, mais cela peut être financé sur un autre budget.

Georges MERLE : Sauf erreur de ma part, il y a un projet sur Aix de réhabilitation d'un petit terrain de sport, coin de convivialité voire de pratique pour les étudiants ?

Martine QUESSADA : A ma connaissance, un projet de salle pour les étudiants est en prévision dans le cadre de la CVEC, à destinations multiples (sport, activités). Ce projet a recueilli un avis favorable. Ce projet ne concerne pas la réhabilitation d'un terrain. Il s'agit peut-être d'un autre projet.

Pascale BRANDT-POMARES : Sur le site d'Aix les travaux du bâtiment B devraient s'achever avant la fin de l'année civile puisque le déménagement de l'IUT est prévu aux alentours des vacances de la Toussaint. Cela signifie que toute cette zone devant le bâtiment B, très endommagée pour l'instant, sera non seulement remise en état mais plus adaptée car le projet initial prévoit des dénivelés pour combler la différence de niveaux entre le chemin piétonnier et la cour de l'école primaire.

Martine QUESSADA : J'ajoute que ce financement est un apport considérable, pour tout ce que nous ne pourrons pas faire au travers de nos dotations. Le budget est souvent restreint.

Pascale BRANDT-POMARES : C'était la volonté du Vice-Président Formation de répartir ces moyens entre toutes les composantes de manière équitable et de permettre la jouvence de certaines salles de TD. C'est une opportunité pour nous de moderniser certaines salles de formation.

• **Départs retraite 2022**

Laurence ESPINASSY : Une dizaine de collègues formateurs Inspé font prévaloir leur droit à la retraite et nous quitteront officiellement pour la rentrée prochaine (dès le mois d'août et jusqu'en octobre). Nous les quittons avec regret et les remercions très sincèrement et très chaleureusement de leur engagement toutes ces années à nos côtés : Josiane CHAMBON, formatrice Mention 1 à Marseille

Marjolaine CHATONEY, qui a été pendant longtemps la Responsable du Collège Sciences
Jean-Yves DALVERNY, ici présent, en Education Physique et Sportive

Brigitte FORNET en Espagnol

Françoise GAIDET en Arts Plastiques

Alain GARCIA, représentant de la Direction sur le site de Digne

Sylviane MAXIMIN, parcours PE

Nathalie RICHIT en Eco-Gestion

Frédéric SAUJAT, longtemps responsable de la Mention 1 et ancien Directeur Adjoint

Brigitte TAFFORIN, ancienne responsable du parcours Documentaliste

Martine QUESSADA : Pour les BIATSS, la liste est plus restreinte. Une personne est déjà partie, il s'agit de Jeanne FRIGANO (départ le 01/04/22) du Pôle Formation sur le site de Marseille. Quentin GUIOT a d'ores et déjà pris son poste.

Saida ESSAIDI, du service logistique de Marseille est officiellement partie le 1^{er} mai.

William FOURNIER, du Pôle Numérique à Aix, partira le 24 août prochain. Le poste est ouvert au concours.

Pascale BRANDT-POMARES : Une liste trop longue à notre goût. Personne n'est irremplaçable mais ce sera très difficile de continuer en l'absence de ces personnes dont certaines ont marqué particulièrement l'histoire de cette maison.

Nous ne l'avons pas fait auparavant mais il nous a semblé important de communiquer cette liste aux membres du Conseil.

• **Partenariats : bilan des conventions**

Pascale BRANDT-POMARES : Il est important de faire régulièrement un point sur les accords qui nous lient à nos différents partenaires.

Patrice LAISNEY : Cf. diaporama bilan des conventions 2021-2022 en annexe 2.

Nous avons de nombreux partenariats historiques. Je remercie Caroline Gareau qui m'aide dans cette action en s'assurant du suivi et de l'établissement des conventions. Nos partenariats se déclinent sur 6 volets ; les 5 premiers sont des partenariats de longue date (cf. annexe 2). Focus sur 2 volets :

- Soutien scolaire : accélération sur ce volet avec l'UE « engagement sociatif » de la nouvelle maquette UE3. Nous proposons aux étudiants de M1 (proposé aux M2 cette

année mais l'année prochaine ce ne sera plus le cas compte tenu de la complexité de la 2^{ème} année), de s'engager dans des actions de soutien scolaire et de valoriser cet engagement dans la formation. D'autres partenariats sont en cours de création sur ce volet.

- International : précision sur le Centre Régional de Formation des Personnels de l'Education de Dakar ; il y a une dimension Mention 1 sur ce volet et une dimension Mention 2 avec Dakar.

Alice DELSERIEYS : Précision sur l'Organisation Mondiale pour l'Education Préscolaire : dans la perspective de développer des ressources (avec Nathalie REZZI) notamment concernant le développement durable et la formation des enseignants de maternelle.

Pascale BRANDT-POMARES : Il y a une véritable volonté politique de l'Inspé d'intensifier ces relations partenariales qui sont très importantes pour la formation de nos étudiants, après le tumulte des réformes qui nous a freiné dans cette action. Derrière chaque partenaire il y a des actions qui ont vocation à accompagner le mieux possible les étudiants.

4. Formation

• Résultats de l'OVE (Observatoire de la Vie Etudiante)

Nicolas MASCRET : Présentation d'une courte sélection des résultats.

2 éléments introductifs car nous sommes dans une année particulière :

- Mise en place de la nouvelle maquette
- Etudiants de M2 à cheval sur deux maquettes dans cette année de transition

Ces éléments se retrouvent dans certains résultats.

Modalités de l'étude : enquête menée de fin avril à mi-mai 2022 (4 relances) auprès des étudiants des 4 mentions de Master 1 et 2. 1462 participants soit un taux de participation de 51% des inscrits à l'Inspé (en augmentation versus 2021). Axe de progression : sur l'étendue en fonction des parcours et des options (83% de participation selon les parcours / options, jusqu'à 11%). Je remercie publiquement les collègues responsables de parcours et d'options qui font des relances auprès des étudiants pour les inciter à répondre à ces enquêtes.

Méthodologie : items communs à toutes les composantes universitaires d'AMU avec possibilité d'intégrer des questions spécifiques à l'Inspé par rapport à des problématiques liées à son activité ou son actualité. Point important : dès que les résultats sont connus, chaque responsable de parcours reçoit un rapport de synthèse pour le Master 1 et un autre pour le Master 2. Ces rapports en fonction du parcours ou de l'option ne remontent pas à la Direction de l'Inspé, il s'agit de documents internes à chaque parcours/option (utilisés par exemple dans les conseils de perfectionnement, les conseils pédagogiques au sein des parcours et des options...). Les seuls résultats transmis à la Direction sont des résultats compilés, au niveau des années par exemple.

Résultats globaux (cf. annexe 3) :

4 grand axes :

- 2/3 environ des étudiants se déclarent satisfaits / plutôt satisfaits de leur formation à l'Inspé ;
- 2/3 environ des étudiants se déclarent satisfaits / plutôt satisfaits du contenu des enseignements ;
- Résultats plus mitigés sur l'organisation de la formation, sans doute liés à la mise en place de la nouvelle maquette ;
- 2/3 des étudiants pensent être bien informés / plutôt bien informés au sein de leur formation.

Par rapport à l'année dernière, malgré la modification de la maquette, les scores de satisfaction quant à la formation et au contenu des enseignements sont identiques. L'organisation et l'information au sein de la formation a légèrement baissé.

Une tendance globale : les scores de M1 sont légèrement supérieurs à ceux de M2 (lesquels sont en année de transition entre l'ancienne et la nouvelle maquette).

Sélection de résultats particulièrement emblématiques :

- 68% considèrent que l'articulation Formation/Recherche/Terrain apparaît clairement ou très clairement dans leurs parcours. Score en augmentation versus

2021. On peut faire l'hypothèse que la nouvelle maquette de formation permet de mieux mettre en exergue cette articulation ;

- Un des axes du projet AMPIRIC est l'impact que peut avoir ce projet sur la formation initiale et sur la formation continue. Les questionnaires ayant été élaborés début décembre 2021, nous n'avons pas pu intégrer de questions très spécifiques sur AMPIRIC. Toutefois, nous avons posé une question très macro à savoir « avez-vous entendu parler du projet AMPIRIC dans votre formation ? ». Une écrasante majorité (quasiment 90%) des étudiants n'en a pas entendu parler. Nous intégrerons des questions plus spécifiques dans le questionnaire de l'année prochaine sur les retombées que le projet AMPIRIC peut avoir sur la formation initiale et la formation continue. Les enquêtes menées avec l'OVE vont nous permettre de faire un suivi longitudinal sur cet aspect ;
- 97% des étudiants considèrent que le stage participe à leur formation professionnelle ;
- 3/4 des étudiants estiment que les TD réalisés à l'Inspé en appui sur le stage participent à leur formation professionnelle.

Quelques scores marquants :

- Score le plus haut : 90% environ des étudiants considèrent que le/la responsable de leur année d'étude est disponible pour répondre à leurs questions ;
- Score le plus bas : score qui revient régulièrement, quasiment les 3/4 des étudiants considèrent qu'ils n'ont pas assez d'informations sur les possibilités d'orientation ou de réorientation, que ce soit à l'Inspé, à AMU ou dans d'autres universités.

Pour finir, voici les résultats autour des raisons du choix de la formation (non présenté les années précédentes) : la vocation et les métiers et débouchés à l'issue du master MEEF sont de très loin les raisons principales qui ont conduit les étudiants à choisir une formation en master MEEF. Cela renvoie à la remarque précédente de Pascale BRANDT-POMARES sur le questionnement « les étudiants en master MEEF vont-ils mieux réussir aux concours » Ce qui ressort dans cette enquête, c'est qu'ils viennent pour se former professionnellement, pour les métiers et pour réussir aux concours.

Pascale BRANDT-POMARES : Remercie Nicolas MASCRET pour ce travail toujours intéressant qui sert d'évaluation pour améliorer ce qui doit et peut l'être.

Hélène ARMAND : Concernant la mention 4, serait-il possible d'intégrer des questions spécifiques à la mention ou aux parcours/options ? Et est-il possible de travailler ensemble pour formaliser quelques questions un peu moins axées UE3 ou enseignement ?

Nicolas MASCRET : Tout à fait. J'envoie un email courant octobre via Delphine JOSEPH à tous les responsables de parcours, d'options et de mentions pour donner la possibilité d'intégrer des questions, soit spécifiques à un parcours/une option, soit spécifiques à une mention, pour spécifier les enquêtes.

Pascale BRANDT-POMARES : Avec la mise en place d'un DIU pour les fonctionnaires-stagiaires, sera-t-il possible d'avoir aussi des indicateurs sur ce dispositif ?

Nicolas MASCRET : Oui. L'enquête sera montée en partenariat avec les collègues responsables du DIU pour poser les questions qui seront les plus pertinentes.

Un exemple, cette année nous avons fait en partenariat avec Patrice Bonnet et Ariane Richard Bossez une enquête spécifique sur l'UE3 puisque c'était sa 1^{ère} année sous cette forme-là. J'aurai les résultats à la fin de cette semaine et les communiquerai à l'ensemble des collègues. Sur le principe de ce que nous avons fait pour l'UE3 cette année, nous pourrions le faire pour le DIU l'année prochaine.

• Enseignements Hors Maquettes 2022-2023

Patrice BONNET : Chaque année, nous devons faire voter auprès de nos instances et ensuite auprès d'AMU les enseignements hors maquettes (EHM).

Ce sont des enseignements regroupés autour de 3 caractéristiques :

- Ils se font autour des activités des étudiants mais ne font pas partie des maquettes, ni d'UE, ni crédités d'ECTS ;
- Ils sont destinés uniquement aux étudiants en formation initiale, ce ne sont pas des dispositifs de formation continue isolés ;

- Ils relèvent d'un cadre règlementaire : on ne doit pas dépasser 1% d'EHM par rapport au total de l'enseignement dispensé par la composante.

Parmi ces EHM, cette année nous avons d'autres types d'EHM, qui peuvent être financés par des dispositifs spécifiques de type AMIDEX, plus des enseignements hors maquettes financés par des dispositifs spécifiques. EHM 2022-2023 (cf. Annexe 4). Parmi eux, il y a les EHM que nous faisons voter chaque année parce que nous les sollicitons chaque année (globalisés à 250h) :

- Les formations culturelles (chorale, atelier d'expression dramatique). Les enseignements non crédités entrent dans le cadre du hors maquette pour un total de 100h ;
- Les enseignements aux premiers secours, dispensés par des étudiants et des enseignants de la Mention 4, essentiellement dans le cadre de la délivrance du certificat de SST pour les étudiants de la Mention 1, à hauteur de 140h.

Cette année, on a ajouté et on propose au vote des EHM AMIDEX dans le cadre du projet AMPIRIC. Cela fait écho aux résultats qui viennent d'être présentés par Nicolas MASCRET, sur le fait que les étudiants ne connaissent pas beaucoup le projet AMPIRIC. Nous avons la volonté d'impulser ce projet au sein des maquettes, mais aussi de manière un peu différente, en particulier en mettant en place un système de parrainage entre étudiants de M1 et de M2 de 1^{ère} et 2^{ème} année. Dans ce cadre-là, nous allons impulser des EHM qui vont permettre la mise en place d'espaces/d'ateliers de travail pour à la fois initier et accompagner le parrainage.

Deuxième type d'activité que nous souhaitons mettre en place : nous avons aussi des étudiants qui se déterminent au sein de certains axes du pôle AMPIRIC, en termes de préoccupations et d'intérêt qui ne sont pas inclus dans la maquette (par exemple des étudiants qui souhaitent partir à l'étranger ou qui souhaitent travailler sur un point particulier du dispositif AMPIRIC) ; nous souhaitons mettre en place des mentorats entre certains enseignants ou autres personnels qui travaillent autour du projet AMPIRIC et nos étudiants, dans le cadre des particularités de la formation.

Ces EHM sont globalisés à hauteur de 250h pour l'année prochaine.

Nous essayons dans ce cadre d'impulser aussi la dynamique du projet AMPIRIC dans les activités autres que celles incluses dans les maquettes.

Pascale BRANDT-POMARES : On relève que le projet AMPIRIC nous permet de mettre en place des choses que nous ne pouvions pas faire sans ces heures hors maquettes.

Les propositions d'heures hors maquettes sont approuvées à l'unanimité.

- **Modifications des M3C (Modalités de contrôle des connaissances et des compétences)**

Patrice BONNET : Nous les avons rédigées l'année dernière avec le changement de maquette. Pas de modifications cette année mais nous devons apporter une précision dans les textes en lien avec les aménagements proposés pour les épreuves d'examen des étudiants en situation de handicap. Lecture du texte : « liste des aménagements proposés », en page 5 du document sur l'AMUbox (cf. Annexe 5). Cette liste a été déterminée à l'échelle d'AMU ; nous avons souhaité la mettre à l'identique dans nos M3C de manière à ce que les étudiants concernés puissent bénéficier d'un continuum dans la prise en charge de leur situation de handicap. Si un étudiant souhaite bénéficier d'autres aménagements que ceux qui figurent dans le texte, il devra suivre la procédure habituelle. C'est une facilité, même si à l'Inspé nous n'avons pas d'examen de contrôle terminal, il nous a semblé important de préciser un certain nombre d'aménagements de manière à ce que nos étudiant.e.s n'aient pas cette contrainte absolue d'avoir un rendez-vous médical. C'est un nouveau décret de 2021.

Ces aménagements sont approuvés à l'unanimité.

- **Formation des fonctionnaires-stagiaires : DIU « Professeurs et CPE stagiaires – entrée dans le métier »**

(Cf. Annexe 6)

Patrice BONNET : L'année prochaine nos fonctionnaires stagiaires ne seront plus présents dans nos formations de Master MEEF, mais ils seront intégrés dans le cadre d'un DIU

(Diplôme Inter-Universitaire) présenté il y a quelques mois (au CCI du mois de novembre), dont certains éléments se sont précisés depuis. L'arrêté du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixe les modalités du dispositif. Celui-ci renforce le rôle de la Commission Académique pour l'adaptation des parcours. Pour rappel : en début d'année tous les stagiaires peuvent bénéficier d'un parcours adapté permettant de prendre en compte les acquis antérieurs.

2 parcours possibles :

- Un parcours « créditant » (10 à 20 jours de formation + temps-plein en établissement) : parcours d'approfondissement ou de consolidation selon leur origine (à savoir issus d'un MEEF avec ou sans contrat d'alternant). Il a été décidé à l'échelle académique que ce parcours créditant représenterait environ 60h, c'est-à-dire la même formule que l'actuelle pour le 2nd degré. Contrairement à ce qui avait été annoncé il n'y aura pas d'inscription au sein d'un DIU particulier ;
- Pour les stagiaires non titulaires d'un master MEEF : formation en alternance avec un mi-temps en établissement scolaire et un mi-temps de formation : ainsi nommé parcours d'adaptation.

Ils seront réunis dans un dispositif de DIU « Professeurs et CPE stagiaires : entrée dans le métier ». C'est ce DIU qui fera l'objet d'un vote aujourd'hui.

Ce DIU est un diplôme commun à tous les Inspé, pour répondre à une volonté au niveau national d'homogénéiser le cadre de la formation tout en conservant une part de latitude au local. Deux principaux enjeux :

- Créer un statut d'enseignant en formation : ce DIU doit s'inscrire dans un nouveau continuum de formation, puisqu'il s'agit d'un diplôme et d'une nouvelle année de formation dans le fonctionnement des Inspé et des universités partenaires ;
- Construire un cadre de reconnaissance des compétences acquises au cours de l'année de formation : créer un cadre lisible de formation pour cette année supplémentaire avec des moyens complémentaires de fonctionnement alloués pour absorber le coût de cette nouvelle formation (MESRI).

La création de ce nouveau diplôme implique de demander une ouverture de ce DIU à AMU, dans sa déclinaison locale (cf. fiche d'identité, en Annexe 6).

Projection de 480 stagiaires mi-temps (fourchette haute), basée sur une prévision nationale sur les stagiaires 2nd degré proratisée pour le 1^{er} degré.

Objectifs généraux du DIU :

- Accueillir les lauréats des concours de recrutement non titulaires d'un master MEEF ;
- Développer pendant leur année de stage les compétences professionnelles attendues en vue d'une titularisation ;
- Adaptation à leurs futures fonctions, via la culture commune de la profession et la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation dans leur contexte d'exercice ;
- 3 parcours distincts dans ce DIU : parcours Professeur des Ecoles, parcours Professeur de collèges et lycées, parcours Conseiller Principal d'Éducation.

Principes généraux : les orientations de la formation sont cadrées par l'arrêté du 4 février 2022. L'offre de formation est déclinée à travers un parcours incluant un tronc commun, comprenant entre autres des éléments liés aux grands enjeux suivants : la laïcité et les valeurs de la République ; la scolarisation des élèves aux besoins éducatifs particuliers ; l'égalité filles-garçons ; le numérique (certification au numérique, conformément au référentiel partagé par tous les Inspé). La formation comporte également des dispositifs liés à l'alternance, dont la didactique et la pédagogie. Le stagiaire peut faire valoir sa formation et son parcours antérieur en vue de l'adaptation de son parcours de formation.

Organisation et informations pédagogiques :

- Période d'enseignement (indications) : de fin août 2022 à mi-juin 2023 ;
- Environ 30 semaines de formation.

Nous avons fait le choix de construire une équipe pédagogique pluridisciplinaire en prenant appui sur l'expertise de chacun dans la formation des enseignants. Nous avons identifié les enseignants qui pouvaient être en lien avec l'accompagnement et le suivi du

développement des compétences professionnelles ; avec les grands enjeux de culture commune des métiers de l'enseignement et de l'éducation ; et avec les dispositifs de formation liés à l'alternance dont la didactique et la pédagogie. Cette liste n'est pas contractuelle (en termes de volumes horaires et d'exhaustivité). Nous avons par exemple ciblé dans un premier temps les responsables de formation pour l'alternance. Ils vont être contributeurs de cet axe là, mais pas seulement.

Il faut faire voter un diplôme, mais également constituer une équipe.

Contenus de la formation (cf. Annexe 6) : 3 axes identifiés.

- Projets d'enseignements et de l'accompagnement des élèves (spécificité du métier) ;
- Pratiques réflexives du métier et mise en situation professionnelle (développement des compétences au plus proche des demandes de étudiants) ;
- Environnements professionnels et activités de l'enseignant/CPE. Cet axe est important et nous avons souhaité le mettre en place après nos échanges avec le rectorat sur le fait que nos stagiaires actuels ne parviennent pas toujours à s'investir complètement dans leur établissement du fait de leur situation à mi-temps. Pour y remédier, un temps de formation est prévu sur le suivi des activités en établissement (travail autour des projets, des réunions, la participation à des formations d'équipe...). Cet axe permet d'avoir un « compte temps » qui permet d'intégrer tout ce qui se fait en établissement dans les heures de formation. Cette partie « établissement formateur » a déjà été expérimentée dans le cadre du DESU.

La formation va représenter environ 250 h au total (comme actuellement le mi-temps formation).

Le contrôle de connaissances / cadre du diplôme (cf. Annexe 6) :

Il y a une volonté de s'inscrire dans la dynamique de l'Inspé et l'Académie d'Aix-Marseille, en ayant un contrôle continu intégral qui va s'appuyer sur le référentiel de formation que nous avons déjà dans le cadre du master MEEF et que l'on travaillera dans le cadre du DIU. Cela va nécessiter de prendre en compte dès le début de l'année un dispositif d'auto positionnement des stagiaires, puis tout au long de l'année un suivi et un accompagnement dans le développement des compétences et les aider à faire un choix. Enfin le stagiaire devra mettre en avant tout au long de l'année la progression via des traces de son activité. Une approche ancrée dans une approche par compétences, un référentiel déjà connu.

Ce sera l'objet de la modalité d'évaluation des connaissances et des compétences, mais dans le document et le logiciel de saisie il y a uniquement le contrôle de connaissances.

Annexe financière (cf. Annexe 6) : aujourd'hui le diplôme n'est pas financé. Nous avons fait une estimation de son coût sur la base de la lettre envoyée par France Universités aux Vice-Présidents Formation et aux Présidents d'Université indiquant que les ministères allaient mettre en place l'année prochaine un financement spécifique pour cette formation à hauteur de 1600 € par stagiaire. Ce financement, pour le moment, nous ne l'avons pas. Donc nous investirons en fonction de l'arrivée de ces moyens, en supplément des moyens humains déjà à notre disposition.

Il y aura 2 vagues de moyens : la 1^{ère} d'environ ¼ en septembre et la 2^{nde} de ¾ en janvier.

Pascale BRANDT-POMARES : Ce fonctionnement budgétaire est sur l'année civile.

Nicolas FLAVIER : Concernant le 3^{ème} axe (la partie établissement), pouvez-vous expliciter « Cette partie « établissement formateur » a déjà été expérimentée dans le cadre du DESU » ?

Patrice BONNET : Dans le cadre des DESU, nous avons expérimenté depuis 2015 un stage de 50h (1^{er}, 2nd degrés et CPE) qui n'était pas dans leur établissement mais on ciblait les écoles/établissements formateurs qui manifestaient leur intérêt pour accueillir les stagiaires non pas dans l'accompagnement de leur discipline mais dans l'accompagnement de projets, du travail sur les spécificités d'un établissement. L'idée aujourd'hui, c'est de réfléchir à comment on va investir, il y a un cahier des charges très précis, on souhaiterait que cela se fasse dans leur établissement et pôle d'affectation. Parce que c'est un retour que l'on a de tous les stagiaires, ils n'ont jamais le temps d'investir leur établissement. Ils sont partiellement le lundi, mercredi et jeudi matin dans leur établissement et le mardi et le vendredi sur site Inspé. Donc l'idée c'est de voir comment on délocalise, on met en place

une formation localisée en établissement pour être plus proche des besoins et des attentes de nos stagiaires. Le cadre n'est pas encore prévu.

Alain BRUNIAS : Est-ce que le parcours voie professionnelle disparaîtrait ?

Patrice BONNET : Le parcours Professeur de collège/lycée inclut les lycées professionnels. Dans le texte du 4 février 2022, un paragraphe spécifie que tous les stagiaires de lycée professionnel doivent avoir une formation spécifique en lien avec le lycée professionnel.

Georges MERLE : J'ai fait une présentation succincte du DIU lors de l'inter-collège du 5 mai auprès des inspecteurs IEN et IAIPR. Il serait peut-être utile que M. BONNET et/ou Mme BRANDT-POMARES viennent compléter ces informations lors d'un futur inter-collège ? Vous pourriez être invités, sous réserve que les doyens acceptent mais cela ne devrait pas poser de problème. Le prochain inter-collège aura lieu le 11 juillet.

Pascale BRANDT-POMARES : Je réponds formellement favorablement à cette demande et nous faisons le pari que cette séparation des publics Master MEEF et FSTG va, d'une certaine manière clarifier les choses, ce qui permettra à l'inspection académique et à l'Inspé d'être plus en phase sur ce que nous pouvons attendre les uns des autres. Nous avons besoin des inspecteurs pour mettre en place ces formations. Ce DIU ne pourra pas être mis en place sans l'idée que les attentes des inspecteurs par rapport aux FSTG sont bien celles que nous projetons et ce que nous faisons en formation pour ces FSTG correspond bien à ce que l'inspection attend. C'est une réalité qui est une grande première. C'est un pari car il y a une réelle possibilité de faire des choses qui soient dans l'intérêt de l'accompagnement au plus près des besoins des FSTG. Cela devrait permettre de faire des choses qui auront aussi un intérêt pour la formation initiale et surtout pour le continuum de formation tout au long de la carrière des enseignants. Dans les établissements scolaires nous aurons besoin des inspecteurs pour être sûrs que les FSTG soient dans de bonnes conditions pour être correctement formés. Cette ambiguïté sur la titularisation et l'obtention du diplôme va disparaître et cela sera plus clair et plus conforme aux attentes des FSTG qui pouvaient jusque-là se sentir « pris entre deux feux ».

Jean-Yves DALVERNY : Concernant le 1^{er} profil, les 60h de formation sur 10 ou 20 journées : s'agit-il d'une alternative ?

Pascale BRANDT-POMARES : Il s'agit d'une alternative nationale qui se décline localement sur une fourchette plutôt basse. On va partir sur 10 jours.

Patrice BONNET : Nous avons travaillé la fourchette basse sur 10 jours, sachant qu'il sera difficile d'enrôler les étudiants sur 20 jours de formation sans décharge d'enseignement.

Pascale BRANDT-POMARES : Il reste des difficultés. La 1^{ère} année de FSTG reste une année difficile même s'il n'y aura plus à obtenir le Master car on continue à se former à mi-temps. Pour les Master 2 qui seront à temps complet ils auront également ces 10 jours de formation.

Jean-Yves DALVERNY : Les contenus resteraient sur le même format ?

Pascale BRANDT-POMARES : Plutôt sur de la formation commune, sur les priorités nationales. Nous avons une expérience de cette formation.

Patrice BONNET : Nous allons adapter un modèle de formation existant au besoin, ce qui ne pourra se faire qu'après un bilan de notre formation de M2. Globalement on était moitié-moitié avec une formation d'accompagnement plus spécifique et une formation plus transversale. Mais comme nous aurons affaire à des stagiaires qui seront déjà titulaires du Master MEEF, on pourra augmenter un peu le cadre transversal / collectif / développement de compétences.

Pascale BRANDT-POMARES : Cette formation doit s'inscrire dans le prolongement du master MEEF. Apporter d'éventuels compléments à la lumière de l'année de stage sur une adaptation en fonction des établissements. C'est là que je dis que nous avons besoin des inspecteurs, car ils peuvent mieux connaître que nous. Le lien avec le terrain sera capital pour cette formation, la condition de sa réussite. Le pire serait que la formation à l'Inspé soit déconnectée de leur exercice en établissement. Aujourd'hui ça pouvait l'être car il y avait l'obligation de l'obtention du Master, demain ce ne sera plus possible du tout.

Nicolas FLAVIER : Pour les stagiaires en situation de renouvellement ou de prolongation de stage qui seront également à mi-temps, les emplois du temps ne coïncideront pas forcément.

Pascale BRANDT POMARES : Ce sont des cas particuliers qu'il faudra examiner ; l'expérience acquise avec la Commission d'adaptation des parcours en début d'année sous la présidence du Recteur va être maintenue et donc ces cas-là seront identifiés et pris au cas par cas.

Patrice BONNET : Nous avons commencé à identifier quelques cas ponctuels de stagiaires qui seraient prolongés/renouvelés et qui n'auraient pas la totalité du Master MEEF puisqu'ils sont sur l'ancienne formule. Un autre cas, des étudiants qui étaient soit en report de stage soit en report d'intégration et qui vont être réintégrés en tant que stagiaires à la rentrée. Ce sont des situations que nous avons identifiées, nous aurons des solutions. Nous avons l'expérience des parcours adaptés des années précédentes ; nous avons des contrats de formation, on pourra les reverser dans la partie DIU car on a décidé d'avoir une modularité. Mais on aura effectivement quelques cas ponctuels à gérer, comme toute année de début de diplôme.

Patrice BONNET rappelle le coût de la formation de 1593 euros par stagiaire,

Pascale BRANDT POMARES : France Université s'est basée sur 1600 euros. Il y a eu un engagement au niveau des ministères pour que ce soit financé, on ne sait pas sur quelle ligne budgétaire.

Le DIU est adopté à l'unanimité.

Nicolas FLAVIER : Avez-vous d'ores et déjà une idée de la proportion d'admissibles issus du master MEEF pour le 1^{er} et 2nd degré ?

Patrice BONNET : Sur le 2nd degré, rien à voir avec les admissibilités. C'est le processus national qui affecte les stagiaires. Les affectations des stagiaires sont réparties en mi-temps et temps plein au 2nd degré en termes de prévisionnel (c'est là-dessus que nous nous sommes basés). Pour le 1^{er} degré nous n'avons pas eu de retours à l'Inspé.

Pascale BRANDT-POMARES : Nous n'avons pas ces informations, c'est l'employeur qui peut les donner.

• Journées d'accueil

Maily SILVY : Nous organisons à la rentrée de septembre les journées d'accueil de nos étudiants, voici les dates par site.

Digne : jeudi 8 septembre

Avignon : vendredi 9 septembre

Aix en Provence : lundi 12 et mardi 13 septembre

Marseille : jeudi 15 et vendredi 16 septembre

L'organisation est facilitée par la fin des obligations liées à la crise sanitaire.

Journée 1 pour Aix et Marseille : accueil des M1 avec les partenaires, les services de l'université, les enseignants. Journée ludique, animée, pour découvrir le site qui se déroulera de 8h à 14h environ, avec un déjeuner (offert par la CVCE pour le site de Marseille). Nos partenaires, MGEN et MAIF seront parties prenantes. Nous aimerions que les enseignants s'impliquent le plus possible sur ces journées.

Nous attendons environ 550 étudiants sur Aix et 500 sur Marseille ; l'idée est de les réunir autour d'une course d'orientation mais aussi d'autres ateliers plus pédagogiques que nous sommes en train de construire. Tout cela est en cours donc les idées sont bienvenues.

Journée 2 pour Aix et Marseille : journée plus axée pédagogie via la mise en place du parrainage. Le matin nous accueillerons les M1 et M2 de la nouvelle mention 1 ; et l'après-midi les M1 et M2 des 3 autres mentions. Nous allons essayer de créer un moment d'interaction et de rencontre de toutes ces populations, avec les services de l'université et nos partenaires qui seront présents (stands).

Pour Digne et Avignon qui ont des effectifs un peu moindre, organisation sur une seule journée. Tout ceci est en cours de construction, avec la volonté de créer un format pérenne. Il y aura une animation inter-sites, pour que les étudiants sachent qu'il y a plusieurs sites car nous nous sommes rendus compte qu'ils ne le savent pas toujours. Cette animation prendra vraisemblablement la forme d'un concours (rédaction de la Une d'une gazette, en partenariat avec la MAIF et la MGEN, un travail en équipe qui sera jugé puis récompensé par un cadeau offert par nos partenaires).

Lucette AGOSTINI : Je parle au nom de la Ligue de l'Enseignement 13 ; y aurait-il de la place pour les associations complémentaires de l'école ? Puisque la ligue représente plus de 600 associations (dont certaines travaillent déjà avec vous, comme l'AELOC - enseignement de la langue d'oc).

Pascale BRANDT-POMARES : Pour nous c'est très important car ces journées d'accueil peuvent être des journées d'entrée dans une culture professionnelle. Donc que les étudiants aient connaissance dès le début de ces associations, c'est important.

Nicolas FLAVIER : Est-il possible aussi pour les organisations syndicales d'être présentes ? Comme nous avons pu l'être certaines années, sur certains sites.

Pascale BRANDT-POMARES : Vous auriez dû poursuivre « comme nous avons pu l'être sur certains sites » pour les fonctionnaires stagiaires. Le problème est que nous avons beaucoup de mal à avoir des associations syndicales représentants des étudiants. C'est une difficulté pour nous parce que ces journées-là nous allons cibler les étudiants et non les FSTG. Nous n'aurons pas les DIU.

Nicolas FLAVIER : Si je peux me permettre, nous avons toute notre place dans un parcours d'alternance où les étudiants sont contractuels et salariés de l'Education Nationale : nous accompagnons ces personnels-là, on les informe, on fait tout le travail de suivi de l'information et d'accompagnement auprès d'eux comme nous le faisons auprès des autres salariés de l'éducation nationale.

Pascale BRANDT-POMARES : Vous connaissez déjà ma réponse, mais je souhaiterais que les choses soient clairement posées parce qu'il faudrait aussi que les étudiants soient représentés en tant que tels. Pas seulement captés par une organisation syndicale, car ils ne peuvent pas multiplier les engagements associatifs.

Que faites-vous en tant qu'organisation syndicale par exemple pour la vie étudiante ?

Nicolas FLAVIER : Que font la MAIF ou la CASDEN dans la vie étudiante ?

Pascale BRANDT-POMARES : Ces partenaires nous accompagnent pour améliorer les conditions de formation des étudiants, nous avons des conventions qui le stipulent précisément.

Nicolas FLAVIER : Notre rôle est d'informer et d'accompagner. Nous recevons régulièrement des appels d'étudiants qui ont des questions sur les concours, sur l'après concours, des questions d'orientation notamment. Mais également des questions liées à l'alternance et à la partie Education Nationale qui est inhérente à ce format-là. Cela ne me semble pas du tout incohérent et je pense que nous avons un rôle à jouer dans ce contexte.

Pascale BRANDT-POMARES : Je n'ai pas dit que c'était incohérent. J'aimerais que les organisations syndicales se projettent aussi dans la formation des étudiants avec un point de vue qui doit accompagner de vrais étudiants et pas seulement sur le mode d'une représentation professionnelle après l'entrée dans le métier.

Julie VEYRINQUE : Par exemple, la gratification des stages SOPA est un réel problème pour les étudiants. Je suis ce dossier depuis plus de 8 mois, je suis en relation avec le rectorat, je demande des comptes pour que les élèves soient payés ; cela me semble être une belle démonstration de ce que nous pouvons faire pour eux. Nous travaillons aussi sur les supports de stage ; je suis du même avis que M. FLAVIER : nous les accompagnons, nous les conseillons. Beaucoup d'étudiants n'ont pas compris comment leur recrutement allait se passer au niveau académique ; vont-ils partir dans toute la France, comment cela va se passer, comment faire fonctionner le rapprochement de conjoint ... Les projections de leur vie future sont vraiment importantes pour eux. Et aux vues des changements liés à la réforme, c'est bien de faire un BAC+5 mais c'est peut-être un peu tard pour se rendre compte de toutes les contraintes du métier à la fin, comme par exemple devoir refuser le concours car on ne peut pas partir de chez soi. Je conseille énormément d'étudiants. Nous avons ce rôle-là. Je respecte le choix de l'Inspé ; je pense que nous avons aussi un rôle à jouer. Tout ceci m'amène à la question suivante : quand y aura-t-il l'accueil des stagiaires ?

Pascale BRANDT-POMARES : Il n'y a pas d'accueil de stagiaires en présentiel au niveau de l'Inspé. C'est au Rectorat qu'il faut poser ces questions. Nous venons de longuement expliquer ce que serait dorénavant la formation des FSTG, qui dépend aussi beaucoup de l'employeur : on change de paradigme. Vous avez toute votre place auprès des étudiants mais il faut avoir conscience de ce changement de paradigme. Tous les arguments que vous avez donnés sont selon moi des questions qui relèvent de l'employeur.

Julie VEYRINQUE : Nous savons aujourd'hui que l'employeur délègue beaucoup de choses aux syndicats. Sans langue de bois, nous nous occupons de la RH. Ce n'est pas normal, même si nous le faisons avec plaisir.

Pascale BRANDT-POMARES : Nous ne pouvons que le regretter.

Julie VEYRINQUE : Nous le regrettons tous ; humainement je suis heureuse de les conseiller, de les renseigner et de les informer. Mais si les stagiaires ne sont pas accueillis à l'Inspé, cela veut dire se retrouver face à une porte fermée.

Pascale BRANDT-POMARES : La porte est ouverte. Il y a une prise de conscience à avoir sur comment ces rôles-là vont devoir se jouer. Nous ne pouvons pas mettre en avant le fait que nous mettons en place une formation professionnelle et penser que toutes les questions doivent tourner autour du concours.

Julie VEYRINQUE : Dans le métier il y a des choses à savoir qui ne sont jamais dites.

Pascale BRANDT-POMARES : Nous faisons notre part, les stages ont été introduits très tôt dans les maquettes du Master. Nous sommes à l'initiative d'UE ProMEEF qui se font en licence, dans lesquels les stages sont obligatoires, contribuent, participent de cette connaissance du milieu non pas par des représentations mais par une réalité perçue et vécue sur le terrain. Et je suis absolument favorable à ce que, comme dans n'importe quelle formation professionnelle, les organisations syndicales prennent leur part. Mais le fassent en tant que telles. Donc vous avez une réponse favorable à cette question-là et nous devons veiller à ce que toutes les organisations syndicales aient cette information.

5. Recherche et Innovation

• Classement dossiers campagne accueil enseignants chercheurs invités 2023

Pascale BRAND- POMARES : C'est une tradition annuelle à l'université mais nous avons moins communiqué sur ces invitations ces dernières années. L'université donne la possibilité, pour développer la recherche, d'inviter des chercheurs étrangers sur un fond spécial. Ces demandes remontent via les laboratoires et ce sont les composantes auxquelles les laboratoires sont rattachés qui effectuent ce placement.

Martine QUESSADA : Il s'agit donc de classer les dossiers concernant la campagne d'accueil 2023. Tableau de classement et dossiers issus du laboratoire ADEF (cf. Annexe 7) des 3 prétendants qui seront reçus s'ils bénéficient du financement par le laboratoire. Notre rôle est d'entériner ce classement, il est donc soumis au vote.

Il sera ensuite soumis au vote lors du prochain Conseil d'Institut, puis auprès des instances d'AMU pour passage en Commission académique restreinte, pour une validation finale par les personnes qui vont les accueillir. Lorsque l'on accueille ce type d'enseignants-chercheurs, nous pouvons faire le choix d'une rémunération durant 1 mois (qui peut se répartir en 2 fois 15 jours) ou de rembourser les frais de transports et de séjour (comme une mission). C'est cette dernière option qui est le plus souvent choisie et qui est nommée « Per Diem » dans le tableau de classement.

Pascale BRANDT-POMARES : Ce classement passera en Commission Recherche. Tous les laboratoires de recherche sont rattachés à une composante, laquelle doit faire remonter son classement.

Martine QUESSADA : Pour information, l'année dernière nous avons proposé 4 dossiers classés et 3 ont été acceptés.

Laurence ESPINASSY : Un complément d'information, au-delà de l'intérêt pour le laboratoire, nous avons également un intérêt en tant qu'Inspé car nous allons créer une convention d'échanges qui devrait nous permettre de trouver des lieux d'accueil de stages pour les étudiants qui souhaiteraient bénéficier d'une mobilité internationale et d'échanges entre chercheurs. Cela s'inscrit dans une globalité et une antériorité (il y a déjà eu beaucoup d'échanges comme ceux-là par le passé).

Pascal TERRIEN : Ces chercheurs sont invités à faire une présentation auprès de SFERE-Provence.

Alice DELSERIEYS : Dans une réflexion sur l'articulation formation/recherche, il est important de s'assurer que ces collègues aient une visibilité sur l'aspect formation. Dans

tout ce panel de stages-recherche il y a vraiment un intérêt à ce que l'on puisse aussi mettre en contact les collègues avec les étudiants et pas seulement la mention 4.

Le classement est voté à l'unanimité.

- **Bilan annuel des mobilités des étudiants et des enseignants**

Alice DELSERIEYS : Nouveau contexte et nouvelle dynamique, il nous a semblé opportun de présenter un bilan des mobilités entrantes et sortantes. Une ouverture et une augmentation des mobilités, même si la marge est encore relativement importante, pour inscrire davantage ces mobilités dans le quotidien de la formation et donc trouver une articulation plus forte entre ces mobilités et les formations ;

Mobilités entrantes 2021-2022 :

- 5 étudiants accueillis soit sur 1 semestre soit sur 1 année complète, via différentes sources de financement (ERASMUS, Swiss Mobility Program, CIVIS) ;
- Des enseignants-chercheurs. Il est important d'informer Julia Tomini du PRCIE pour que l'on puisse ensuite organiser ces mobilités ;
- 30 inspecteurs-stagiaires Gabonais (Master FOFEN).

Mobilités sortantes 2021-2022 :

Augmentation importante, objet d'un travail intense du PRCIE ainsi que des éléments de contexte (modification de la maquette de formation qui permet aux étudiants de M1 d'envisager ces mobilités, encouragement fort de l'UE avec pour objectif avancé d'avoir 50% des enseignants en formation initiale qui bénéficient d'une mobilité et de pouvoir observer les pratiques d'enseignement dans d'autres pays) qui ont fait que nous sommes passés de 3 à 51 mobilités sortantes. Nous n'avons pas la capacité organisationnelle pour avoir 50% de nos étudiants qui partent, mais nous sommes déjà dans quelque chose d'intéressant en termes d'augmentation des mobilités. On a dû aussi certainement bénéficier de la sortie de la crise sanitaire, bien que cette dernière ait également constitué un frein au développement des mobilités. Parmi ces 51 mobilités, plusieurs types :

- 36 stages courts au sein d'établissements à l'étranger (format 1, 2 ou 3 semaines que nous souhaitons développer) ;
- Peu de mobilités d'études : 1 étudiante partie pour 1 semestre, 4 désistements. Nous avons une marge de progression pour rassurer les étudiants et leur permettre d'aller passer 1 semestre à l'étranger. L'inquiétude principale est de ne pas réussir à concilier cette mobilité dans une université étrangère et le retour à une formation qui peut parfois avoir un caractère très normalisant ;
- Formation en langue, assistants : une dizaine d'étudiants. A noter que la majorité des étudiants en mobilité sont en Mention 1 ou EPS et qu'ils sont plus largement inscrits sur les sites de Marseille et Aix ;
- Mobilités encadrées de type ERASMUS ou CIVIS (modalités les plus faciles mais nécessitant de rentrer dans un calendrier d'appel aux mobilités, ajouté aux difficultés liées à la 1^{ère} année de fonctionnement : il est difficile de se projeter dans une mobilité car peu de visibilité sur les modalités de la formation à venir). On espère qu'une fois la période de transition passée, les étudiants seront davantage rassurés et s'engageront davantage dans des mobilités.

Cela a eu comme conséquence un politique volontariste de l'Inspé de soutenir le développement des mobilités via des financements internes (stages courts), mais qui ne sont pas pérennes et nous espérons qu'il y en aura d'autres (Teacher Academy peut représenter des opportunités). Cela a permis un modèle de mobilité pour les formateurs qui sont partis avec les étudiants pour davantage de cohérence entre le stage et ce qui est réalisé dans le cadre de la formation. Il est aussi important d'encourager les mobilités des personnels, enseignants et administratifs, car cela participe de l'internationalisation de la formation des enseignants. Cette année, nous avons eu une mobilité via ERASMUS pour un enseignant-chercheur, mais ces mobilités sont ouvertes à tout personnel de l'université. Chacun peut se rapprocher du PRCIE et les mobilités auprès des partenaires CIVIS sont relativement faciles à obtenir. L'une des difficultés que nous avons concerne les sources de financement surtout pour les étudiants. Il n'est pas facile de gérer les conventions de stages avec les établissements scolaires dans d'autres pays. Une idée serait d'obtenir des

conventions avec des équivalents Inspé mais cela n'existe pas toujours. Une autre difficulté est la forte demande de stage en contexte anglais alors que le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE. Nous travaillons avec d'autres pays pour trouver des établissements qui proposent des formations bilingues en anglais. Travailler la cohérence entre cette mobilité et le parcours de formation pour qu'elle n'en soit pas déconnectée. Un travail d'information et de structuration qui doit aussi être porté par les formateurs dans les différents parcours (cf. Annexe 8). Pour l'année prochaine, nous allons accueillir d'autres étudiants qui vont partir en mobilité au 1^{er} semestre et qu'il faudra ensuite réintégrer dans la formation. Comment articuler la formation et comment les réintégrer ? L'objectif est que ces 6 étudiants puissent nous servir de modèle de réflexion pour pouvoir encourager ce type de mobilités. Dans cette perspective avec l'international, il existe un projet pilote avec l'Ontario, reconnaissant le master MEEF Mention 1 et donnant la perspective d'y travailler, ce qui représente un débouché professionnel.

Nicolas FLAVIER : Quel est le volume d'étudiants prêts à partir en Ontario pour y travailler ?

Alice DELSERIEYS : Une petite trentaine sont venus à la réunion d'information, 9 sont inscrits et 3 ont eu une offre d'emploi. Nous travaillons de manière très proche avec l'Ambassade de France. Nous avons une enseignante en Ontario de nationalité française qui souhaite revenir en France. Il faudrait aussi que cela aille dans les deux sens. Nous travaillons aussi sur la possibilité d'avoir des échanges de poste, d'accueillir des enseignants de l'Ontario dans des établissements français. Cela s'inscrit dans une dynamique qui n'est pas une filière d'exportation de nos étudiants vers l'Ontario.

Pascale BRANDT-POMARES : Ce qui importe c'est la reconnaissance internationale du diplôme.

Alice DELSERIEYS : Et à plus long terme, cela peut représenter des lieux d'accueil en stage de nos étudiants dans la perspective de faire découvrir un autre système éducatif.

6. Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 17h01.

ANNEXES

Annexe 1 : Projets financés PPI Formation 2022

Projets financés PPI Formation 2022

Projet	Montant	Nature de la dépense
Avignon		
Création salle de cours connectée (B203)	15600	matériel audiovisuel, informatique, mobilier mobile
Equiperment salles de cours en réseau et audiovisuel (B101, 102, 103, 104 & 207)	7800	ordinateurs fixes, matériel audiovisuel
Aix-en-Provence		
Remplacement des ordinateurs salle musique	10500	ordinateurs fixes
Remise en état salles de cours (C102, 103, 104, 105 & G319)	21700	matériel audiovisuel
Total	55600	
Dotation	66668	
Solde	11068	

CCI 30 mai 2022

Annexe 2 : Partenariats – Bilan des conventions 2021-22

3

Actions culturelles

- Archives départementales du Vaucluse 
- Centre de développement chorégraphique national (CDCN) 
- AFMD 84 (délégation du Vaucluse des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation) 
- Naturoptère (partenariat en cours de développement) 
- Ecole des Beaux-arts de Digne (partenariat en cours de développement) 

4

Formation et numérique

- Réseau Canopé 
- Enseignement Supérieur de la Musique Europe et Méditerranée (IESM) 
- Association pour l'Enseignement de la Langue d'Oc de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (AELOC) 
- Parc National des Calanques 
- Camp des Milles 
- Friche Belle de mai 
- Texas instrument 

5

Partenaires sociaux et éditoriaux

- MAIF 
- MGEN 
- CASDEN 
- Info presse éducation 
- Lire c'est partir 
- Editions Retz 
- Editions Bordas 
- Editions Hachette 
- Editions Magnard 

6

Santé – Éducation à la santé

- Comité Régional d'éducation pour la santé (CRES) PACA 
- Planning familial 13 

7

Soutien scolaire

- MECS Bois Fleuri 
- Fondation Olympique de Marseille 
- Association Coup de pouce 
- AFEV, Energie Jeunes, PACQUAM ...

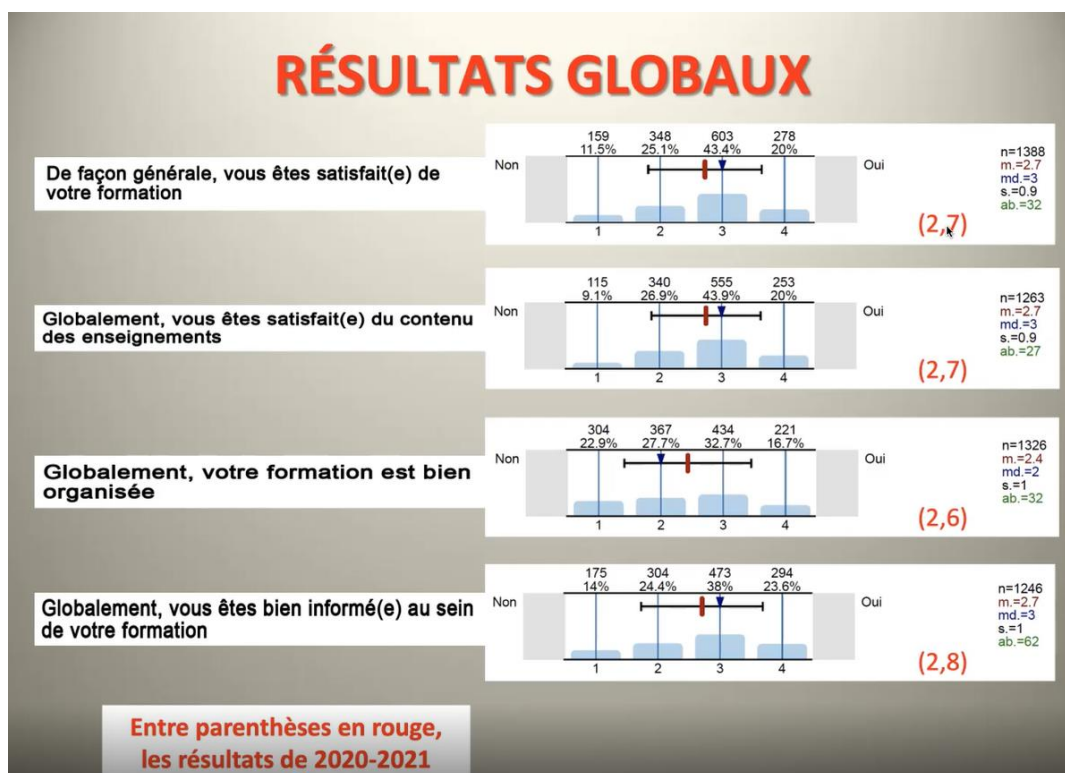
8

International

- Lycées français (Géorgie, Arménie, Ontario)
- Mobilités Erasmus : Luxembourg, Göteborg (en cours)
- National Institute of Education de Singapour
- CRFPE de Dakar
- OMEP – organisation mondiale pour l'éducation préscolaire

Merci pour votre attention

Annexe 3 : OVE – Résultats globaux



Chiffres sur la droite = en noir le nombre de réponses, en rouge la moyenne (de 1 à 4), en bleu la médiane, en noir l'écart-type, « ab » représente les étudiants qui ne sont pas allés au bout de la réponse. Réponses possibles : 1 = NON ; 2 = plutôt NON ; 3 = plutôt OUI ; 4 = OUI

Annexe 4 : Enseignements Hors Maquettes 2022/2023

ENSEIGNEMENTS HORS MAQUETTES 2022/2023

Composante :	Inspé
Date du vote par le conseil de composante :	13-juin-22

Enseignements hors maquettes "classiques"		HETD	Nombre étudiants concernés	Observations
<i>Indiquer l'intitulé de l'enseignement ou de l'activité d'accompagnement pédagogique</i>	<i>Formations concernées</i>			
Enseignements aux premiers secours	Etudiants se destinant au professorat des écoles Formateurs désireux de conserver leur certification SST (parcours Conception et Management de Formation en Hygiène et Sécurité et Développement ; mention 4 Pratiques et Ingénierie de la Formation).	140,00	100,00	Délivrance du certificat SST (Sauveteur Secouriste du Travail) équivalent au PSC 1 (prévention secouriste citoyen 1) qui est obligatoire pour présenter l'oral du concours de professorat des écoles. Obligation pour les formateurs d'effectuer 2 stages de 14 heures par an pour conserver la certification de formateurs SST nécessaire pour le parcours Conception et Management de Formation en Hygiène et Sécurité et Développement de la mention 4 du master MEEF. Ces enseignants interviennent aussi à la demande d'autres composantes ou dans la formation des BIATS.
Formations culturelles (chorales, manifestations culturelles)	Tous les parcours de Master	100,00	200,00	Le public des chorales sur chaque site de l'Inspé est composé d'étudiants volontaires de tous les parcours de master MEEF et sert de terrain pour la pratique encadrée des futurs professeurs d'éducation musicale et chant choral.
S/Total :				
Enseignements hors maquettes "Loi ORE"		HETD	Nombre étudiants concernés	Observations
<i>Indiquer l'intitulé de l'enseignement ou de l'activité d'accompagnement pédagogique</i>	<i>Indiquer les formations concernées</i>			
S/Total :				
Enseignements hors maquettes "Amidex"		HETD	Nombre étudiants concernés	Observations
<i>Indiquer l'intitulé de l'enseignement ou de l'activité d'accompagnement pédagogique</i>	<i>Indiquer les formations concernées</i>			
Parainage et mentoring des étudiants dans le cadre de la formation aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation	Master MEEF toutes mentions	250,00	2500,00	2 dispositifs sont mis en œuvre dans le cadre du projet AMPERIC : Accompagnement dans la mise en place d'un dispositif de parainage des étudiants de 1ère année de master par ceux de seconde année. Mentoring des étudiants par des enseignants en lien avec des axes d'innovation en éducation et en formation des enseignants
S/Total :				
TOTAL :		490,00 HETD	2 800 Etudiants	

ANNEXE 5 : Liste des aménagements proposés pour les épreuves d'examen des étudiants en situation de handicap

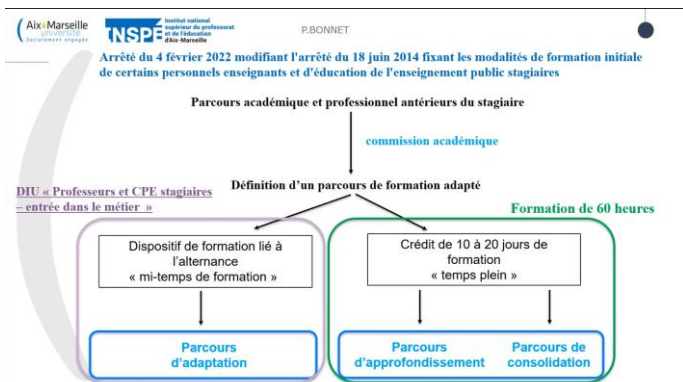
2.E Liste des aménagements proposés pour les épreuves d'examen des étudiants en situation de handicap.

En application du décret n° 2021-1480 du 12 novembre 2021 relatif à l'organisation des classes préparatoires aux grandes écoles et à la continuité des aménagements des épreuves des examens ou concours de l'enseignement supérieur pour les candidats en situation de handicap, il est arrêté la liste des aménagements suivants, applicables lors de leurs examens et concours :

- Temps majoré pour les épreuves écrites (1/3 temps)
- Temps majoré pour les épreuves orales (1/3 temps)
- Si préparation écrite des épreuves orales : temps majoré (1/3 temps)
- Secrétaire pour l'épreuve rédactionnelle et/ou QCM
- Prêt d'un ordinateur AMU non équipé de logiciels adaptés pour l'épreuve rédactionnelle
- Prêt d'un ordinateur AMU équipé de logiciels adaptés pour l'épreuve rédactionnelle
- Agrandissement A3 des sujets d'examen
- Transcription des sujets d'examen en braille
- Autorisation d'utiliser une trousse médicale
- Autorisation de sortir de la salle dans la limite du tiers-temps
- Autorisation de se restaurer et de s'hydrater
- Mise à disposition de matériel spécifique : (exemple : lampe, chaise)
- Autorisation port de matériel spécifique : (exemple : bouchons d'oreilles)
- Salle particulière
- Placement spécifique dans la salle : côté couloir ou fenêtre / 1er ou dernier rang / proche de la sortie.

Si l'étudiant souhaite demander d'autres aménagements, il suit la procédure habituelle, en prenant un rendez-vous auprès d'un médecin du SIUMPPS.

ANNEXE 6 : Formation des fonctionnaires stagiaires DIU « Professeurs et CPE stagiaires – entrée dans le métier » - 2022-2023



Création et de demande d'ouverture du DIU « Professeurs et CPE stagiaires – entrée dans le métier » dans l'offre de formation de l'Inspé d'Aix-Marseille

→ Document mis à disposition

FICHE D'IDENTITÉ	
ALERTES DE COHERENCE : 1	
- MAQUETTE ET ENSEIGNANTS : les totaux TD ne correspondent pas : TD enseignant (4444) > TD maquette (256).	
Type de demande	Création
Diplôme	Professeurs et CPE stagiaires entrée dans le métier
Titulaire	001 - Diplôme Interuniversitaire et Universitaire - 1er cycle (licence) volume licence = 120h
Compagnon de rattachement	Bureau National Supérieur des Professeurs et de l'Éducation
Domaine de formation principal	Sciences humaines et sociales
Domaine de formation secondaire	Psychopédagogie

Équipes d'enseignants	Effectifs - élèves	Enc. - sec. 1	% Enc. - sec. 1	Enc. - sec. 2	Tarif - proposé	Tarif - globalisé (€ (*)
[X] Formation continue	400	400	100	0	0	69

Page 10 sur 15

CONTENUS DE LA FORMATION ET TYPE D'ENSEIGNEMENTS

Libellé de l'unité d'enseignement	Type	CM	TD	TP	Mut.	Vol. étu
Projets d'enseignements, enjeux éducatifs et accompagnement des élèves	UE	0	115	0		115 h
Pratique réflexive du métier et mise en situation professionnelle	UE	0	85	0		85 h
Environnements professionnels et activités de l'enseignant/CPE	UE	0	50	0		50 h
TOTAL	-	0	250	0	0	250 h

Page 12 sur 15

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Autorisez-vous la compensation entre unités d'enseignement ? : NON
 Autorisez-vous le recouvrement ? : OUI
 Si recouvrement autorisé, permettez-vous la capitalisation d'unité d'enseignement ? : NON
 Indiquez le nombre de sessions d'examen proposées : 1
 Période de déroulement des examens : année universitaire

Libellé de l'unité d'enseignement	Note min. (1)	Note	Organisation
Projets d'enseignements, enjeux éducatifs et accompagnement des élèves		Autre	Contrôle continu intégral
Pratique réflexive du métier et mise en situation professionnelle		Autre	Contrôle continu intégral
Environnements professionnels et activités de l'enseignant/CPE		Autre	Contrôle continu intégral

Contrôle continu intégral en prenant appui sur le référentiel de formation (attendu de formation)

→ En début d'année : nécessité d'un dispositif de positionnement / auto positionnement
 → Tout au long de l'année : suivi et accompagnement dans le développement des compétences
 → Le stagiaire devra ainsi mettre en avant la progression au travers de traces d'activité

ANNEXE FINANCIÈRE									
EFFECTIFS ESTIMÉS ET TARIFS									
Régimes d'inscriptions	Effectifs estimés	Insc. première	% Insc. première	Insc. seconde	Tarif proposé	(*) Tarif globalisé	Recette Insc.	% Tarif équilibre	Tarif équilibre
Formation continue	480	480	100%		0,00	69,00	33 120,00	0,00%	1 593,33
TOTAL							33 120,00		

Estimation au regard du projets d'implantations des FSTG 2D par le ministère (295 mi-temps) + estimation des FSTG 1D

HEURES D'ENSEIGNEMENTS					
CM	TD	TP	HETD	% Titulaire AMU	Volume étudiant
0	4444	0	4 444,00	32,49%	250
Coût total en HETD			4 444,00		

Un premier travail de projection des heures et de répartition des groupes en fonction des besoins au regard des effectifs ci-dessus

ANNEXE 7 : Tableau de classement et dossiers issus du laboratoire ADEF



Apprentissage | Didactique | Evaluation | Formation

Dossier de Candidature

Accueil de Scientifiques invités 2023

Laboratoire UR 4671 - ADEF

Classement	Nom des Enseignants chercheurs invités	Durée de la visite	Période d'accueil	Financement
1	Manon COTÉ	1 mois	1 ^{er} semestre	Per Diem
2	Raffaele SPIEZIA	1 mois	1 ^{er} semestre	Per Diem
3	Gabriela TEBET	1 mois	1 ^{er} semestre	Per Diem

Pr. Christine POPLIMONT


Directrice par Intérim
UR 4671 ADEF

Christine POPLIMONT

ANNEXE 8 : L'international à l'Inspé : bilan des mobilités 2021-2022

Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration

Des perspectives et améliorations à prévoir :

- Mise en place de journées d'accueil – information auprès des responsables de parcours
- Efforts pour mieux identifier les lieux de mobilités avec des partenariats en cours
- Fluidifier et simplifier certaines démarches administratives encore complexes

De nouveaux projets de mobilité pour 2022-2023:

- Accueil d'une nouvelle cohorte de personnel gabonais à l'Inspé
- Accueil de 5 étudiants étrangers (Suisse et Espagne) au 1^{er} semestre au seins des parcours PE et EPS
- Départ en mobilité d'études Erasmus au premier semestre 2022 de 3 étudiantes PE (Espagne 1 année et Danemark 1 semestre) + 3 étudiants avec fort intérêt (Glasgow, Suisse, Danemark)

Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration

De nouveaux accords de partenariats en cours afin de développer des lieux de stage pour les étudiants

- L'école française du Caucase (Tbilissi, Géorgie)
- Ecolés locales en Ontario
- CRFPE de Dakar (mention 1) et ENSETP de Dakar (mention 2 LP et sciences de l'ingénieur)
- NIE de Singapour...

- Poursuite du projet pilote avec l'Ontario:

9 inscriptions à l'Ordre des enseignants à ce jour

3 offres d'emploi acceptées par nos étudiants non lauréats